

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2024

à 21 H 00

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de M. Jean-Jacques GOUAULT, Maire de Bétheniville.

Présents : Tous les conseillers sauf absents : Mme Gina BUCHE représentée par Mme Annie LEMOUELLIC, Mme Georgina COPITET représentée par M. Luc APPERT, M. Franck COPITET représenté M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Maxime FRANCOIS représenté par M. Frédéric CHARTON.

La date de la réunion a été envoyée par mail le 30 août 2024 avec l'envoi de l'ordre du jour.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

M. Jean-Pierre PALADINI est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour après avoir énuméré les absents excusés et représentés. Il explique que la délibération concernant le fonds de concours pour les archives dans le grenier de la commune n'a pas à être réactualisée. Le Fonds de concours du Grand Reims est calculé à la fois par rapport à un montant en euros et plafonné par rapport à un pourcentage. Si le coût du projet vient à être moins élevé, l'aide s'ajustera automatiquement.

M. le Maire explique qu'il a souhaité réunir son équipe municipale pour faire un point sur les actualités dans la commune.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2024**
- **DELIBERATION FONDS DE CONCOURS ARCHIVES DANS GRENIER (revoir pourcentage de l'aide) annulée**
- **DELIBERATION AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECRUTER UN MAITRE D'OEUVRE POUR LE BATIMENT SP**
- **DELIBERATION AIDE ADMINISTRATEUR (dossier CCAS)**

QUESTIONS DIVERSES : Voie verte, locataire Craby conduite, Litige Pontfaverger, Eclairage public secteur Nord-Est, vœux du Maire, ...

(

Délibération N°45 - Procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2024 - Validation

Vu le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 12 juillet 2024,

Considérant qu'il convient de l'approuver,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de valider le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2024.

M. le Maire rappelle que le compte-rendu est envoyé systématiquement par mail à tous les conseillers après sa rédaction et avant sa diffusion au public pour recueillir les éventuelles observations des membres du bureau.

Délibération N°46 – Validation de la décision de la commission pour la gestion de l'action sociale : dossier de demande d'aide sociale - report de la décision

Monsieur le Maire présente un dossier de demande d'aide financière examiné par la commission pour la gestion de l'action sociale le 03 septembre 2024.

La demande d'aide financière est faite par un couple de Bétheniville avec un enfant.

Seul monsieur a un travail à temps complet mais il est en arrêt maladie depuis plus de 4 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide

. de ne pas entériner la proposition émise par la commission de gestion de l'action sociale. En effet, l'étude des pièces transmises a révélé des omissions notables concernant le décompte des charges, rendant ainsi le calcul de la subvention municipale inadapté.

. de reporter le vote à la prochaine réunion du conseil après demande d'un complément d'informations auprès de l'assistante sociale de Witry-Lès-Reims.

Pour cette délibération, Mme Marianne LECOMTE, Présidente de la commission municipale CCAS, prend la parole pour rappeler tous les éléments du dossier. Mais à la lecture du dossier, il apparaît qu'il manque des informations importantes (ex : pas de dépenses de chauffage, pas d'assurance véhicule, ...).

Mme Marianne LECOMTE indique que ce Monsieur travaille à temps complet mais il est en arrêt maladie depuis avril 2024 mais dans le dossier il n'y a aucune copie des arrêts.

Mme Marianne LECOMTE signale qu'il a repris le travail cette semaine.

Madame ne travaille que 2 heures par semaine.

M. Jean-Pierre PALADINI demande pourquoi l'assistante sociale n'a pas proposé un échelonnement des dettes.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas valider la décision de la commission CCAS qui avait émis un avis favorable pour une aide financière à ce couple à hauteur

de 170 euros. Les conseillers souhaitent avoir de plus amples informations sur la situation de ce couple avec un enfant avant de se prononcer.

REPORT DE LA DECISION AU PROCHAIN CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE 2024

Délibération N°47 – Délibération portant sur le choix d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué la construction d'un bâtiment pour nos sapeurs-pompiers volontaires dans la zone le Lohan. Notre Centre de Première Intervention situé près de la place de la Mairie regroupe les sapeurs-pompiers volontaires de plusieurs communes alentours (Bétheniville, Pontfaverger, Saint Hilaire-le-Petit et Selles).

Pour ce projet, Monsieur le Maire a récemment rencontré les Responsables du Grand Reims Mme Alice DIERS – Directrice générale adjointe aux territoires, M. Sylvain GODFROY – Chef du corps des sapeurs-pompiers volontaires du Grand Reims et Mme Marine RYCKBOSCH – Chargée de mission projets transversaux, Pôle Territoires.

Afin de réaliser ces travaux, il convient de recruter un architecte pour la maîtrise d'œuvre car la commune restera le porteur de projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à choisir un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bâtiment adapté aux normes actuelles d'un Centre de Première Intervention.
- Charge M. le Maire de signer les contrats se rapportant à la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

M. le Maire précise que pour ce projet, une surface de 600 m² de terrain est nécessaire. Le bâtiment en lui-même fait 200 m² avec un espace pour 2 véhicules, des vestiaires hommes/femmes, une salle de réunion. La commune serait le porteur de projet pour le « bâtiment nu » c'est-à-dire dalle pour murs nus. L'aménagement intérieur serait pris en charge par le SDIS car la compétence d'incendie et de secours du Grand Reims (dont notre centre de secours dépend) doit être transférée incessamment au SDIS. Le coût du bâtiment est estimé à environ 200 000 euros HT.

Cependant, M. le Maire tient à signaler aux membres de l'assemblée qu'il doit revoir le financement de ce projet avec les responsables du Grand Reims. Deux points sont essentiels dans ce dossier :

- d'une part cette compétence d'incendie et de secours est une compétence obligatoire de l'intercommunalité depuis quelques années déjà donc les investissements bâtiment ou matériel sont à leur charge normalement.
- et d'autre part la commune leur mettrait le terrain à disposition gracieusement, ce qui est déjà un gros investissement ; d'autant plus que la voirie serait aussi à la charge de la commune.

Informations diverses

L'auto-école CRABY CONDUITE

M. le Maire lit la dernière lettre de M. Mathieu CRABS envoyée à notre avocat et en copie à notre commune.

Pour ceux qui étaient absents lors de la dernière réunion du conseil, M. le Maire rappelle le déroulement du dossier :

- 2 recommandés envoyés par la commune, avisés mais non récupérés,
- Mail de la part de M. Mathieu CRABS indiquant qu'il n'avait aucune nouvelle de la commune
- Mail de notre avocat lui précisant qu'il représente la commune et que désormais si M. Mathieu CRABS a des observations à faire il devra passer par l'avocat,
- Nouveau mail de M. Mathieu CRABS indiquant que les loyers sont à jour, qu'il ne peut pas payer 10 000 euros en une fois donc qu'il va rester dans le local jusqu'à la fin de la période triennale. Mais il souhaite quand même un RDV avec M. le Maire pour voir s'il peut y avoir négociation !!!
- Enfin, notre avocat nous demande quelle réponse faire à M. Mathieu CRABS car d'un côté il dit qu'il ne peut pas payer 10 000 euros d'un coup donc il ira jusqu'au bout du bail et d'un autre côté, il souhaiterait un rendez-vous avec M. le Maire pour voir ce qu'il était possible de faire.

M. le Maire indique qu'il a eu confirmation que M. Mathieu CRABS a déjà pris un local sur Pontfaverger depuis avril 2024. Et début septembre, l'auto-école craby conduite avait encore trois loyers de retard.

Le recours en annulation de Pontfaverger contre une de nos délibérations

Suite au changement d'avocat par la commune de Pontfaverger, nous avons reçu le mémoire du nouvel avocat. Et notre avocat a répondu à ce mémoire. Une copie de ces deux mémoires a été envoyée à tous les conseillers pour information.

Les caméras de la commune

M. le Maire signale que plusieurs caméras sont en dysfonctionnement depuis le 22 juillet 2024. Malgré l'envoi de plusieurs mails à l'entreprise de maintenance pour signaler ces pannes, le problème n'a pas été réglé. Ainsi 5 caméras sur 10 sont éteintes.

M. Frédéric CHARTON a regardé aujourd'hui dans le local technique de la zone sportive, et il manque toujours un switch.

De plus, il s'avère que les caméras ne sont plus efficaces car on ne voit rien la nuit. Et le jour, on ne voit plus grand-chose.

M. Frédéric CHARTON suggère de rencontrer l'entreprise de maintenance pour leur demander quelques explications sur tous ces dysfonctionnements continuels.

M. Frédéric CHARTON propose d'être présent lors de cette réunion.

Agencia : Lotissement les Rives de l'Arnes

M. le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu ce matin des nouvelles de M. Simon DAVENNES, Chef de projet d'Agencia, concernant les résultats des piézomètres : ils sont à priori bons (information verbale pour l'instant). Le projet de lotissement va se concrétiser.

Pour le bon déroulement du dossier, un bilan écrit des résultats des piézomètres est attendu par M. Simon DAVENNES qui nous le fera suivre à la commune.

M. le Maire précise que Reims Habitat souhaite acquérir 7 parcelles sur le lotissement pour y construire 14 maisons.

Terrains de football

M. le Maire indique que les travaux prévus en 2023 sont terminés. Mais il a constaté que la pelouse était coupée trop courte par l'ASB. M. le Maire a vu le Président de l'ASB et lui a signalé de ne pas couper aussi court car il risque d'abîmer la pelouse. Elle est d'ailleurs « orange » actuellement.

Un devis a été fait à l'entreprise IDVERDE pour mettre de l'engrais sur la pelouse mais le prix a explosé.

M. le Maire propose d'acheter l'engrais et que ce soit les agents communaux qui s'en occupent.

Projet : ouverture dans la salle des mariages vers la bibliothèque

Trois entreprises ont été sollicitées pour faire un devis. Tous ont répondu à notre demande. C'est l'entreprise CAILLOUX de MACHAULT (Ardennes) qui a été retenue car la moins-distante (3 550 euros HT avec fourniture et installation d'une porte en bois).

A cela, il faut ajouter le déplacement du tuyau de chauffage par la société Vincent BROCHET qui a un contrôle de maintenance.

Antenne SFR

M. le Maire informe le conseil que, suite à l'envoi au pétitionnaire de l'arrêté de refus de DP d'un pylône SFR au motif du manque de communication, l'opérateur SFR l'a rappelé pour lui donner des informations sur le projet.

M. le Maire lui a proposé de voir avec les autres opérateurs pour se mettre sur l'antenne existante située à la sortie de la commune près de la zone sportive ou de se mettre sur un autre terrain plus éloigné des maisons.

L'opérateur a promis de revoir son projet mais il indique qu'il a un contrat avec la SNCF et il recherche donc plutôt un terrain SNCF.

De plus, M. le Maire indique que le projet proposé par l'opérateur va servir en principal à couvrir la commune de Pontfaverger en téléphonie mobile SFR. Ce pylône ne sera pas très utile pour Bétheniville qui a déjà une très bonne couverture.

M. Jean-Pierre PALADINI rappelle que la commune a un projet de voie verte à développer. Cette voie doit se faire sur les terrains de la SCNF. Il ne faut pas accepter ce projet.

Vœux du Maire

QUESTION A VOIR A LA PROCHAINE REUNION

Circulation rue de Merlan

M. le Maire indique que des marquages au sol vont être faits par la Société T1 (elle fera aussi les marquages rue de Reims). Il y aura 3 places arrêts minutes près de la pharmacie – des zébras seront dessinés sur le sol.

Mme Odile LOMBARD explique qu'elle a failli se faire renverser par un véhicule qui montait rue de Merlan à une vitesse excessive.

M. Arnaud DESSERTENNE demande à M. le Maire s'il est possible de voir avec M. JUROVITCH si une partie devant anciennement GUERLET pourrait être mise à la disposition des administrés pour garer leur véhicule lorsqu'ils viennent dans les commerces.

M. le Maire rappelle qu'il incombe à M. JUROVITCH d'entretenir le terrain longeant la voirie de chez M. François ALLART jusqu'au pont du Crédit Agricole et cela n'est pas fait.
Certains conseillers suggèrent de lui proposer le rachat de cette parcelle pour l'euro symbolique.

Mme Isabelle BOUCKSOM tient à rappeler à M. le Maire qu'elle fait un tournoi de pétanque en semi-nocturne le 21 septembre et qu'elle n'a toujours pas assez de lumière sur les terrains.
Mme Isabelle BOUCKSOM aimerait connaître la date d'intervention de l'entreprise DIM ELECTRICITE de Selles ; ce qui permettrait à une personne de l'association pétanque loisir d'être présente pour vérifier la bonne orientation des éclairages.
Mme Isabelle BOUCKSOM demande s'il y aura des bancs posés près des terrains de pétanque.

M. le Maire lui indique que c'est prévu.

M. Luc APPERT rappelle que la commission PLU doit se réunir le mardi 10 septembre à 18h30.

M. le Maire signale que tous les conseillers peuvent y participer, il précise que le choix des zones en urbanisme est primordial pour une commune.
Organiser et Aménager les espaces urbains : c'est rechercher un équilibre entre le bien-être des habitants, la dynamique économique, l'amélioration des rapports sociaux sans oublier la préservation de l'environnement.

Le Grand Reims, dans le cadre de l'analyse de la consommation foncière à intégrer au diagnostic du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat), a envoyé à chaque commune membre un formulaire pour recenser les besoins / les projets de nos communes avec les besoins prévisionnels en foncier en fonction des projets / opérations que la commune souhaite engager / inscrire dans le futur PLUiH pour les 10/15 prochaines années (habitat, économie, équipements, infrastructures, renaturation, ...).

La loi "*Climat et résilience*" du 22 août 2021 a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050**. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.
Ainsi pour le 27 septembre 2024, notre commune devrait avoir envoyé au Grand Reims les projets fonciers (privés ou publics) sur notre territoire.

M. Arnaud DESSERTENNE informe le conseil que M. Xavier BOSSERELLE propose à nouveau à la commune la vente d'autres cartes postales sur Bétheniville et notamment la période 14-18.

M. le Maire indique que la commune a déjà acquis plus de 700 cartes postales.
C'est notre employée de l'agence postale, Mme Christel DESCARRIER BELET qui nous les a toutes scannées afin de pouvoir les exposer.

M. le Maire informe les membres du comité de pilotage de l'église que le projet concernant le remplacement des vitraux (et même la rénovation de l'église) est reporté à une date ultérieure étant donné que la commune n'a pas pu avoir de DETR sur le projet voirie et réseaux à l'entrée du village. De même le Fonds de concours pour cette année sera mis sur le projet archives dans le grenier de la mairie. On ne peut espérer qu'une aide du Fonds du Patrimoine. Pour cela, il faut bien finaliser son projet.

Journée citoyenne 2024

M. Emmanuel CHONION doit revoir avec les magasins LECLERC de Reims pour la dotation en matériel et notamment des gants pour les enfants.

Il était prévu l'achat de pinces pour le ramassage de certains déchets. Au moins une par groupe.

M. Emmanuel CHONION annonce que la journée citoyenne devrait être le 28 septembre s'il reçoit l'affiche de LECLERC.

M. le Maire lui demande de voir au plus vite avec la directrice de l'école, Mme Valérie PIERRET, afin qu'elle puisse diffuser l'information auprès des enfants du village.

Mme Annie LEMOUELLIC demande quand sera mis le four à la salle des fêtes.

M. le Maire lui signale que le four est arrivé et les grilles aussi, il ne reste plus qu'à le faire installer et raccorder par nos agents techniques.

M. Jean-Pierre PALADINI informe M. le Maire que le candélabre près du lotissement Serge Antoine clignote.

M. le Maire annonce aux conseillers que tous les candélabres de la commune ont été nettoyés par une entreprise mandatée par le Grand Reims.

Coupure de l'éclairage public zone nord -est

M. le Maire signale à l'assemblée que depuis quelques mois déjà la partie nord-est du village est dans le noir de 23 heures à 4 heures du matin. La coupure de l'éclairage public avait été décidée en Conseil Municipal pour aider un administré qui avait du mal à recharger son véhicule électrique pendant la nuit (heures creuses) car lorsqu'il chargeait son véhicule et que l'éclairage public s'allumait, sa borne se mettait en sécurité.

M. le Maire tient à rappeler que la priorité du Conseil Municipal actuel a toujours été la sécurité des personnes dans le village. Aujourd'hui, il est nécessaire de réétudier le dossier : remettre l'éclairage public dans la zone pour sécuriser les administrés ou continuer à éteindre la lumière dans cette zone pour un administré.

Le nom de la salle des fêtes et de la bibliothèque

Mme Nataly MATHE revient rapidement sur le choix d'un nom pour la bibliothèque de la commune et demande une dernière fois aux membres du conseil s'ils ont des propositions à faire :

Jean d'Ormesson, Bernard Pivot et Roald Dahl (auteur du roman Charlie et la chocolaterie).

Le choix définitif du nom devrait être pris lors du prochain conseil le 27 septembre 2024.

FIN DE SEANCE : 23h20